



Connecter les énergies d'avenir



GESTIONNAIRE DE RESEAU DE DISTRIBUTION

**QUELLE DEMARCHE POUR VOUS
RACCORDER A NOTRE RESEAU DE
TRANSPORT DU GAZ NATUREL ?**

Version du 1^{er} février 2018



ANNEXE 9 : TRAITEMENT DU FROID

Sommaire

ARTICLE 1 CONTEXTE	2
1.1 Cas du traitement du froid pour le fonctionnement des ouvrages de raccordement :	2
1.2 Cas du traitement du froid pour un besoin en aval du poste de livraison (réseau de distribution)	2
ARTICLE 2 LISTES DES DONNÉES ÉCHANGÉES ET MODALITÉS D'ÉCHANGE	3

ARTICLE 1 CONTEXTE

Le gel généré par la détente du gaz naturel peut avoir un impact sur les Ouvrages de raccordement et/ou sur le réseau de Distribution en aval du Poste de Livraison. Cette annexe a pour objet de définir dans ces deux cas, qui est responsable du traitement du froid et du choix de la solution, ainsi que les données qui doivent être échangées pour faciliter le choix de la solution.

1.1 Cas du traitement du froid pour le fonctionnement des ouvrages de raccordement :

•

Le froid peut avoir des impacts sur les Ouvrages de raccordement. Le transporteur a donc la responsabilité de mettre en œuvre les solutions qui visent à les traiter. Les principaux disfonctionnements sont les suivants:

- Défaut de manœuvrabilité des vannes et régulateurs par prise en masse du poste de livraison
- Risque sur la structure même des composants du poste
- Risque de création d'hydrates

•

Dans ces cas-là, le système de réchauffage est un organe du Poste de Livraison qui en assure le fonctionnement dans les meilleures conditions de sécurité et de fiabilité. Le choix final est donc de la responsabilité du transporteur. Ce choix sera conduit en concertation avec le distributeur et aboutira à un dimensionnement pour les seuls besoins du Poste de Livraison.

1.2 Cas du traitement du froid pour un besoin en aval du poste de livraison (réseau de distribution)

•

Un besoin doit être **exprimé et évalué par le client distributeur** dans le DSF dès l'étude de faisabilité. Le Distributeur demandera au Transporteur l'étude d'une solution sur le Poste de Livraison pour traiter ce problème de froid.

Des échanges sont nécessaires pour apporter la solution la plus opportune. Cette solution pourra intégrer les deux besoins s'ils sont présents (besoin pour le fonctionnement des ouvrages, besoin pour le Réseau de Distribution).

ARTICLE 2 LISTES DES DONNÉES ÉCHANGÉES ET MODALITÉS D'ÉCHANGE

Pour évaluer leurs risques respectifs, le Distributeur et le Transporteurs ont besoin d'échanger des données d'entrée. Le tableau ci-dessous précise les données à échanger et le déroulement de ces échanges.

1. Étude d'opportunité	Qui / quoi	Le sujet peut être évoqué si les parties estiment qu'un risque est présent (raccordement sur une artère grand transport...) mais aucun calcul n'est fait à ce stade
	Quand	Dès les premières rencontres.
2. Étude de faisabilité : échange d'hypothèses pour les calculs de risques	Qui / quoi	le Distributeur fournit : <ul style="list-style-type: none"> • département concerné • débit R2 en m3(n)/h à 10 ans (le distributeur doit pouvoir préciser si le remplissage de la DP dépend d'un gros industriel et donc estimer une évaluation du R2 à 2 et 5 ans) • pression de livraison aval le Transporteur fournit : <ul style="list-style-type: none"> • pression amont moyenne hivernale
	Quand	Dès que les besoins en débit et pression sont connus, à la signature de la convention d'études de faisabilité pour le nouveau raccordement
3. Étude de faisabilité : évaluations respectives des risques	Qui / quoi	<ul style="list-style-type: none"> • le Transporteur évalue les risques « hydrate » et « matériels » et indique le cas échéant les solutions retenues • le Distributeur évalue le risque « gel en aval » et indique le cas échéant les solutions retenues.
	Quand	Sous 3 semaines à compter de l'échange des hypothèses À noter, sans information particulière sur les évolutions de débit (DSP chauffage), le transporteur retient 80% du R2 dans son calcul
4. Étude de faisabilité : Choix solution si risque confirmé (sur la base de l'optimum technico-	Qui / quoi	<ul style="list-style-type: none"> • Risque « hydrates » : choix Transporteur • Risque « matériels » seul : choix Transporteur • Risques « matériels » et « gel en aval » simultanés : choix conjoint • Risque « gel en aval » seul : choix Distributeur



Connecter les énergies d'avenir

économique sur 10 ans)		→ Si solution transport nécessaire, choix formalisé dans Doc Expression du Besoin de la convention études de raccordement, un échange à lieu concernant le choix.
	Quand	Au cas par cas, dès que les besoins ont clairement été exprimés
5. Étude de raccordement : Chiffrage solution et validation faisabilité	Qui / quoi	<ul style="list-style-type: none"> • Solution transport : par le Transporteur dans le cadre de la convention d'études du raccordement • Solution distribution : du ressort du Distributeur, ne concerne pas le Contrat
	Quand	<ul style="list-style-type: none"> • Solution transport : Prix intégré dans l'offre de raccordement • Si le seul besoin du Poste de Livraison est pris en compte, le dimensionnement prévoit une température de sortie objectif de -25°C
6. Modalités financières		<ul style="list-style-type: none"> • Travaux à la charge du Distributeur • Solution transport sur le Poste de Livraison : prix intégré dans le Devis du nouveau raccordement • Solution transport en amont du Poste de Livraison (prédétente) : prix dans un Devis spécifique

Les informations échangées le sont à titre indicatif et ne sont pas un engagement du Transporteur.